



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/11

Séance du 9 avril 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM20250409-11-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Budget primitif 2025 du budget principal commune de la Roche sur Foron

Le budget primitif fait l'objet d'un exposé de présentation s'appuyant sur la note explicative de synthèse annexée à la présente délibération.

La synthèse du budget primitif se présente de la manière suivante,

- Section de fonctionnement équilibrée à 18 117 119.19€, dont virement à la section d'investissement de 3 851 491.19€
- Section d'investissement équilibrée à 10 307 763.39€

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 du budget principal de la commune de la Roche sur Foron,

Fongibilité des crédits

Il est proposé pour le budget 2025 de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre globalisé 012).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

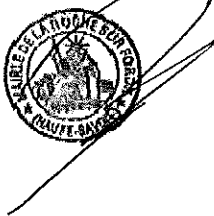
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025,

Vu la commission des finances du 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix « CONTRE » (P. CONAT, N. RANNARD, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET, Y. MINO, B. CHAMBOURDON, N. ORSIER, JF. VILLER, M. FISHER par procuration) et 24 voix « POUR »:

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal de la commune de la Roche sur Foron.
- **AUTORISE** M le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, hors charges de personnel et 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'B'.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

